



Flash inFO

Problèmes lors du Versement de l'ICP de décembre

De nombreux agents nous ont interpellé suite à des problématiques sur le versement de la prime « Indemnité de Charges Pénitentiaires du mois de décembre. Pour **FO JUSTICE Lyon** c'est une nouvelle fois, **inacceptable** !

Cette prime doit être de **1869€ brut** pour 2023 et versée avec la paye.

Pour rappel cette augmentation a été obtenue par **FO Justice** !

Il devrait y avoir 1 ligne de 1869€ ou 2 lignes pour le même total sur la fiche de paye de décembre (disponible sur ENSAP).

code 202222 INDEMNITE CHARGES PENIT. 25 ou 26

INDEMNITE CHARGES PENIT.	€
25	€
INDEMNITE CHARGES PENIT.	€
26	€

Le bureau régional **FO JUSTICE Lyon** est intervenu dès le 24 décembre auprès des services locaux et de la Direction Interrégionale.

→ Si vous n'avez touché que **1785€ brut**, une régularisation sera faite sur la paye de janvier.

Des proratisations sont possibles dans les cas suivants :

- jours de carence (quasiment 5€ brut par jour), sur ce point, le service juridique de notre organisation a été saisi.
- absences irrégulières (30èmes)
- CMO (+ de 90 jours)
- congés de formation professionnelle
- congé parental
- CLM et CLD

→ Si vous avez touché moins que **1785€ brut**, et que vous n'êtes pas concernés par les cas ci-dessus, il faut le signaler à vos services RH.

UISP - **FO Justice LYON**
Le 26 décembre 2023

